



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour diverses familles d'achats

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes pour diverses familles d'achats

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L.2113-7,

Considérant l'intérêt de la commune de constituer un groupement de commandes et d'y adhérer pour diverses familles d'achats,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour diverses familles d'achats communs listées dans la convention à intervenir entre la ville de Sceaux et le C.C.A.S. de Sceaux.

AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

AUTORISE le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

